



Résolution générale

Les Ingénieurs des TPE, réunis en congrès à Paris les 16 et 17 décembre 2010,

SUR LE STATUT

[voir motion spécifique]

SUR LA FUSION DES CORPS

[voir motion spécifique]

SUR LA GESTION DU CORPS

[voir motion spécifique]

SUR LA GPEECC

[voir motion spécifique]

SUR LES REMUNERATIONS

[voir motion spécifique]

SUR L'INGENIERIE

[voir motion spécifique]

SUR LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

CONDAMNENT les attaques répétées et incessantes au code du travail et au statut général de la fonction publique et **DENONCENT** les nombreuses déclarations de nos dirigeants visant à dénigrer, culpabiliser et même à menacer de mobilité forcée les fonctionnaires ;

SOULIGNENT l'effet anxiogène qu'ont eu les vagues successives d'annonces de déstructuration intervenues dans le cadre de la RGPP sur les agents du MEDDTL, qui sont de ce fait inquiets, désemparés et révoltés, ayant comme seule perspective un horizon de précarité ;

S'INQUIETENT de la perte de repères que cette situation provoque chez les agents du MEDDTL, toutes catégories confondues, et **ALERTENT** leur ministre sur l'ampleur des risques psychosociaux qui en découlent ;

APPELLENT les directeurs à prendre conscience de la portée de leurs déclarations et de leurs actes ;

DENONCENT la situation schizophrénique dans laquelle est placé l'encadrement intermédiaire, chargé d'appliquer des politiques auxquelles il n'a pas été associé ;

FUSTIGENT la course irresponsable à la suppression d'ETP qui ignore les besoins du service public de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables des territoires et qui ignore les charges réelles de travail, qui conduit les services à la paralysie, qui se traduit par une dégradation sans précédent des conditions de travail, qui place les cadres, à tous les niveaux de fonctions, dans un climat de stress, de malaise et de souffrance, entraînant de véritables situations de détresse ;

RAPPELLENT que les cadres sont des salariés à part entière et **RECLAMENT** que des conditions de travail acceptables et décentes leur soient assurées ;

REITERENT la déclaration de la commission exécutive du 19 avril 2007 sur le malaise des cadres, qui est hélas encore et toujours d'actualité ;

RAPPELLENT le diagnostic établi dans le rapport « Alerte sur la dégradation des conditions de travail et d'exercice des cadres au MEEDDAT » présenté au Congrès 2008 ;

REFUSENT la mise en œuvre des mesures de la RGPP et les réorganisations qui en découlent, sources de ces souffrances au travail ;

REVENDIQUENT le rétablissement des moyens pour la médecine de prévention au MEDDTL ;

REVENDIQUENT l'élaboration, par un organisme indépendant, puis la mise en œuvre d'un plan global de prévention des risques psychosociaux, incluant le diagnostic, la mise au point d'actions destinées à éradiquer les dysfonctionnements et la mise en place d'un dispositif de suivi adapté ;

SUR LES CHARGES ET LES TEMPS DE TRAVAIL

DENONCENT la dégradation massive des conditions de travail et la suppression dramatique de postes de fonctionnaires qui imposent notamment aux agents un plan de charge insoutenable ;

REVENDIQUENT la prise en compte dans les charges de travail des temps consacrés aux réorganisations incessantes ;

DENONCENT la mise à l'index d'activités abusivement considérées comme « non productives » (formation, activités syndicales, congés ...) ;

AFFIRMENT que l'aménagement et la réduction du temps de travail constituent une avancée sociale qui ne saurait être remise en cause ;

APPELLENT au respect des garanties minimales et **DENONCENT** les multiples dispositifs d'écrêtement qui ne font que gommer la réalité des temps travaillés et favoriser les infractions aux garanties minimales ;

EXIGENT la prise en compte dans le temps de travail de la totalité des heures travaillées, et notamment des temps de trajet « domicile – lieu de mission » dès lors que celui-ci est différent du lieu de travail habituel ;

DENONCENT le mépris affiché par nos dirigeants sur la valeur du temps de travail des fonctionnaires au travers des conditions de « rachat de jours RTT », dont les modalités aboutissent à un prix scandaleusement inférieur à la rémunération de la journée travaillée ;

REJETTENT le principe du forfait jour tous horaires qui serait imposé aux cadres au prétexte des fusions de services ;

DENONCENT la dérive actuelle dans l'utilisation faite des TIC (téléphones et ordinateurs portables, accès à la messagerie professionnelle depuis l'extérieur) au seul profit d'une augmentation constante des temps travaillés, de la pression exercée sur les agents et **S'INQUIETENT** de l'effacement de la frontière entre vie privée et vie professionnelle qui en résulte ;

JETTENT LA PIERRE à l'administration qui place certains ITPE dans des situations infernales en les contraignant à assumer un ou plusieurs intérimats lourds et **EXIGENT** de ce fait un cadrage national répondant à l'ensemble de ces revendications et établi en concertation ;

SUR LA RECONNAISSANCE

CONSPUENT l'administration pour le mépris, dont témoignent les signes négatifs donnés aux agents du MEDDTL en matière de non-reconnaissance : dégradation de la rémunération, entraves aux promotions, non-respect des règles de gestion, dévalorisation et déresponsabilisation des fonctions d'encadrement – en particulier par la multiplication des postes de « A sous A », etc. ;

EXIGENT de la ministre qu'elle assume ses responsabilités et son rôle de défense, y compris juridique, des services et des agents ;

REVENDIQUENT la juste reconnaissance que méritent les agents du MEDDTL en matière de politique salariale, d'attractivité des postes et de gestion des ressources humaines ;

SUR LE REMANIEMENT MINISTERIEL

DENONCENT le dépeçage du MEEDDM, cinglant désaveu des choix énoncés deux ans auparavant, qui perd des compétences techniques indispensables au portage des politiques dont il a la charge

ALERTENT sur l'impact qu'ont ces découpages insensés sur les personnels, ballotés d'un ministère à l'autre, en permanence sous la menace d'un changement géographique de service, ou d'un changement de métier, aggravé par une loi mobilité les soumettant à la merci de leur hiérarchie

EXIGENT le retour des compétences Sécurité Routière et Energie au MEDDTL

DENONCENT la préfectoralisation rampante sous tendue par ce remaniement, qui transforme de fait les DREAL en services interministériels

EXIGENT de la ministre une prise de position claire et ferme sur le renforcement de son périmètre ministériel

EXIGENT de la ministre un engagement sur la protection de ses agents

SUR LA REFORME DE L'ETAT

RAPPELLENT que les ITPE, composant le corps majoritaire d'encadrement du MEDDTL et également présents dans la plupart des ministères, ont toujours porté et défendu les réformes, lorsqu'elles étaient concertées et menées dans un objectif d'amélioration du service public républicain;

CONDAMNENT le postulat de base sur lequel la RGPP a été fondée : la fonction publique coûterait trop cher à la Nation, et donc le principal moyen de faire des économies serait la suppression de postes de fonctionnaires ;

CONDAMNENT la volonté de réduire l'administration à sa portion congrue, dans l'unique objectif à courte vue de faire des économies soi-disant exigées par l'Europe ;

CONDAMNENT la mise en oeuvre à coup de circulaires arbitraires, précipitées et non concertées, de mesures dictées par quelques idéologues au mépris de la représentativité nationale ;

DENONCENT les finalités de la RGPP qui pousseront à supprimer le maximum de missions de l'Etat, même celles dites régaliennes ;

RAPPELLENT qu'il ne suffit pas de tenir des discours sur « l'amélioration de la qualité du service rendu aux citoyens, aux entreprises, aux professionnels et aux associations » comme la RGPP prétend fallacieusement le faire, et **RECLAMENT** des actes pour assurer un service public solidaire et proche des territoires ;

RECUSENT et **CONDAMNENT** le satisfecit que le gouvernement s'accorde systématiquement au moment des bilans d'étape sur la mise en oeuvre de la RGPP dans chaque ministère ;

EXIGENT que le calendrier volontairement contraint pour supprimer toute possibilité de dialogue social soit revu avec des délais décents ;

DENONCENT les intentions du chef de l'Etat de poursuivre la RGPP pour les collectivités territoriales, dans le seul objectif de réduire le soutien de l'Etat aux collectivités ;

DENONCENT, avec cette nouvelle démarche, la disparition du service public de proximité ;

et donc **EXIGENT** l'arrêt de la RGPP, la Nation devant d'abord définir ses missions et ses priorités avant de décider des moyens à mettre en oeuvre ;

SUR LES ATTEINTES AU STATUT GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE ET SUR LA LOI « MOBILITE »

RAPPELLENT que les ITPE ont toujours défendu la mobilité fonctionnelle, source de construction de compétence collective et individuelle, et qu'ils ont souhaité qu'elle soit favorisée à travers les règles de gestion claires et transparentes, en particulier en ce qui concerne l'essaimage ; la charte de gestion du corps a entériné cette volonté et les résultats sont extrêmement positifs ;

RAPPELLENT qu'ils ont défendu l'idée d'un corps inter-fonctions publiques, seul à même de supprimer les freins à la mobilité et de répondre aux besoins d'échanges et d'enrichissement de compétences au sein de la sphère publique ;

FUSTIGENT le rapport SILICANI et la loi du 3 août 2009 dite « loi mobilité », outil de « casse organisée » de la fonction publique, rédigés dans l'unique but de mettre en oeuvre les objectifs de la RGPP : suppression massive de fonctionnaires et précarisation de ceux qui restent ;

CONDAMNENT la volonté de suppression des principes du statut général de la fonction publique notamment en passant d'une logique de carrière à une logique d'emploi ;

S'INSURGENT contre sa volonté de supprimer les CAP, notamment nationales, commissions paritaires dans lesquelles les représentants du personnel peuvent défendre l'égalité de traitement et le respect des règles, contre l'arbitraire de l'administration ;

CONDAMNENT l'employabilité immédiate d'agents jetables prônée par ce rapport scélérat, par la mise en place d'une « Convention à Durée Déterminée » pour chaque poste et pour chaque agent ;

CONSPUENT le projet RH 2013 qui s'apparente à une déportation massive de plus de 10000 agents de tous grades, condamnés à quitter leur poste pour être mutés d'office sur un poste qu'ils n'ont pas choisi, hors de leur champ de compétence et/ou de leur zone géographique, avec probablement perte de responsabilités et de salaires ;

FUSTIGENT :

– le décret concernant l'indemnité temporaire de mobilité, l'administration s'arrogeant le droit discrétionnaire de muter un agent contre sa volonté moyennant une aumône ,

– le décret concernant la prime de restructuration de service et allocation d'aide à la mobilité du conjoint, par lequel l'administration s'arroge également le droit de continuer à réorganiser dans tous les sens, à muter les agents contre leur gré même si, pour cela, leur conjoint doit perdre son emploi,

– le décret concernant la mise en disponibilité d'office de l'agent après trois propositions de postes prétendument « raisonnables » ;

CONDAMNENT le principe d'intégration directe, développé dans la loi mobilité, qui constituera un véritable « clapet anti-retour » pour vider la fonction publique d'Etat de ses effectifs ;

DENONCENT la création de position de réorientation professionnelle lors de réorganisations, outil de dégagement massif des fonctionnaires de l'Etat ;

DEMANDENT que des parcours professionnels valorisants soient proposés par l'administration ;

DEMANDENT que la mobilité fonctionnelle soit encouragée dès lors qu'elle s'inscrit dans un parcours choisi par l'agent ;

RECLAMENT que soient pris en compte à leur juste valeur les frais qui découlent de cette mobilité, notamment en ce qui concerne l'outre mer, et que soient maintenues les modalités spécifiques (congrés bonifiés, frais de mission et de formation, frais de changement de résidence) y compris pour les fonctionnaires partant en détachement ;

EXIGENT le retrait pur et simple du projet RH 2013

EXIGENT de l'administration des outils pour développer les compétences des ingénieurs en réponse aux nouveaux champs à investir par le service public, ce qui doit être un droit pour l'agent et non pas une contrainte ;

EXIGENT le maintien pour l'Etat de la fonction publique de carrière ;

EXIGENT la mise en place d'une double carrière dans le cadre de la disponibilité ;

EXIGENT la mise en oeuvre de la position d'activité à l'interministériel et son élargissement aux établissements publics ;

SUR LES PENSIONS ET RETRAITES

REAFFIRMENT avec vigueur et détermination leur attachement au Code des Pensions, à la fois seul garant d'un salaire continué de l'Etat en compensation des devoirs imposés aux fonctionnaires et seule assurance du versement d'une pension décente pour tous les fonctionnaires ;

APPUIENT INCONDITIONNELLEMENT toutes les actions menées par la FGF-FO et la Confédération Force Ouvrière sur ce dossier ;

DENONCENT les principes inadmissibles d'un régime complémentaire de retraite par points sur les primes, indemnités et jours de RTT non utilisés, et le montant ridicule de la valeur de service du point « RAFP » ;

EXIGENT la prise en compte de l'ensemble des rémunérations pour le calcul de la pension ;

CONDAMNENT les attaques concernant les bonifications pour les annuités accordées pour les périodes d'activité outre-mer ;

FUSTIGENT les conditions de rachat des années d'études supérieures ou des périodes à temps partiel qui mettent en place un système entièrement à la charge du salarié, écartant toute notion de solidarité intergénérationnelle future et exonérant les employeurs de toute contribution supplémentaire à l'amélioration des pensions des fonctionnaires ;

REVENDIQUENT l'instauration de l'égalité totale entre femmes et hommes, notamment en matière de droits à la retraite après 15 ans d'activité et de pension de réversion ;

EXIGENT le rattrapage immédiat de la perte de pouvoir d'achat des pensions des retraités depuis la réforme des retraites de 2003 et leur revalorisation en fonction des révisions statutaires intervenant pour les actifs ;

S'INSCRIVENT PLEINEMENT dans la résolution générale adoptée lors du congrès de la FEETS-FO en 2010 ;

DONNENT MANDAT à la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'aboutissement de ces orientations, engagements et revendications.